
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE :

CAROLE POIRIER;

(ci-après la « Bénéficiaire »)

c.

SAMCON MARTIGNY INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et

**RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. à qualité
d'administrateur provisoire du plan de
garantie de La Garantie des bâtiments
résidentiels neufs de l'APCHQ Inc.;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S17-040501-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que la Bénéficiaire se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté avec frais à la charge de l'Administrateur.

Montréal, le 6 septembre 2017



Julie Houle
Greffière